



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi 4 décembre 2023 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Julie Poirier, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Réponse à une demande de la base de plein air Noam Ve Isaac Inc.
 - 3.2 Construction et Expertise PG – Facture no 9340
4. **VARIA**
 - 4.1 Aucun
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Adoptée par les conseillers présents



100RSE-1223

N° de résolution
ou annotation

101RSE-1223

102RSE-1223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélîe-de-l'Énergie

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée par les conseillers présents

3. RÉOLUTIONS

3.1 Réponse à une demande de la base de plein air Noam Ve Isaac Inc.

CONSIDÉRANT la demande faite par Académie Yavne et FundSource26 INC. le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de documents nécessaire aux demandes de permis obligatoire pour l'implantation d'un tel projet dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une résolution municipale constitue un engagement de la part du conseil;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélîe-de-l'Énergie ne souhaite se prononcer au sujet de la présente demande.

Adoptée par les conseillers présents

3.2 Construction et Expertise PG – Facture no 9340

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélîe-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 9340 à Construction & Expertise PG au montant de 20 622.75\$ plus taxes concernant l'étude géotechnique pour la digue SEDE au Barrage X0004396.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

Adoptée par les conseillers présents

Assemblée extraordinaire 4 décembre 2023
Procès-verbal



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation
103RSE-1223

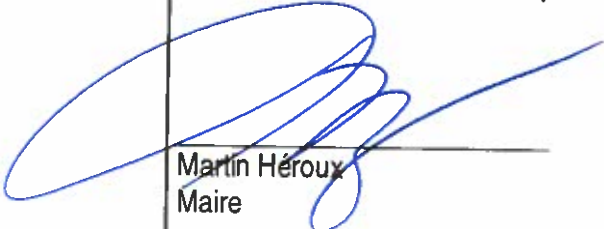
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

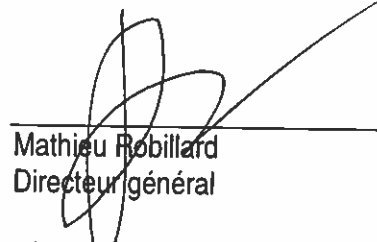
L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 20h05.

Adoptée par les conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation